

Pourquoi un débat public global ?

→ L'ARTICLE 7 DE LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT...

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

... MIS EN ŒUVRE PAR LA CNDP

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est une **autorité publique indépendante garante de ce droit à l'information et à la participation du public** sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.



LE CHAMP DU DÉBAT : INFORMER ET DÉBATTRE...

... DE LA «VOCATION»

proposée par l'Etat de réindustrialisation et de décarbonation, et de ses alternatives.

... DE TOUS LES PROJETS CONNUS ET ENVISAGÉS

qui contribueraient à la vocation.

... DES EFFETS CUMULÉS

(environnement, risques, santé...) liés à l'ensemble de ces projets.

Source : CNDP

Contexte du débat :

qu'est ce que la loi industrie verte ?

LA LOI INDUSTRIE VERTE
DU 23 OCTOBRE 2023
A 2 OBJECTIFS :

Environnemental pour faire face à l'urgence climatique :

- ↓ baisse de **41 millions de tonnes d'équivalent CO₂** attendue d'ici 2030
- = soit une **réduction des émissions de GES** du secteur de l'industrie de **35%** d'ici 2030, par rapport à 2015

Economique pour réindustrialiser le pays : positionner la France à la pointe des technologies vertes pour **créer plus de 40 000 emplois industriels**.

ELLE S'APPUIE SUR
2 AXES MAJEURS...

Création d'industries vertes :
batteries électriques, hydrogène vert, capture du carbone...

Décarbonation de l'industrie existante :
l'accompagnement des industries actuelles dans leur transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

... ET **UN NOUVEAU STATUT :**
LE PROJET D'INTÉRÊT NATIONAL MAJEUR (PINM)

- Tout projet industriel dont l'objet et l'envergure (investissement, emplois) ont une importance particulière pour la **transition écologique** ou la **souveraineté nationale**
- Procédure dérogatoire contrôlée par l'Etat afin de **simplifier les procédures administratives** et accélérer leur implantation (délivrance directe du permis de construire, raccordement accéléré au réseau d'électricité...)

QUELLE PLACE POUR LA CONSULTATION DU PUBLIC ?

L'article 5 de la loi Industrie verte instaure qu'un **débat public global peut être organisé** : → pour un ensemble de projets d'aménagement ou d'équipement → sur le même **territoire délimité et homogène**

A l'issue du débat, **pendant 8 ans**, les projets qui sont cohérents avec la vocation du territoire **pourront être dispensés de débat public et de concertation**.

Décret d'application du 6 juillet 2024
Pour les projets envisagés ultérieurement sur le même territoire et que la CNDP n'estime pas cohérents avec sa vocation, **un débat public ou une concertation propres pourront être organisés**.

Quels territoires sont concernés ?



« Un territoire délimité et homogène »

Le débat public global doit porter selon la loi sur « un territoire délimité et homogène », soit la zone aéro-industriale-portuaire du golfe de Fos et de l'étang de Berre. Le débat concerne aussi des projets situés dans les territoires liés à la vocation industrielle de Fos-Berre : les Alpes-de-Haute-Provence, l'Ouest des Bouches du Rhône, et le Gard.

L'axe Méditerranée - Rhône-Saône (MERS)

Il permet une connexion directe entre le port de Fos-sur-Mer et les grands pôles industriels de la vallée du Rhône, de l'Île-de-France et au-delà, jusqu'en Allemagne, en Suisse et au Benelux.



L'arc Méditerranée Gênes-Marseille-Barcelone

Le port de Fos sur Mer est également relié à d'autres ports stratégiques méditerranéens dont Barcelone et Gênes.

Source : CNDP

La Stratégie nationale bas-carbone de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre



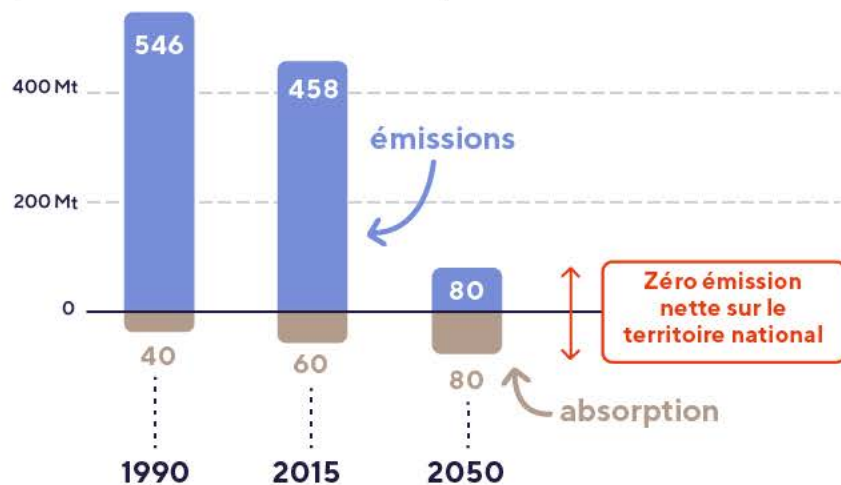
La SNBC est la feuille de route de la France pour respecter l'Accord de Paris. Elle a **2 grands objectifs** :

1 Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050

La France vise un **équilibre, sur le territoire national, entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les activités humaines et les absorptions réalisées par les « puits » de GES***.

Objectif : des émissions de gaz à effet de serre équilibrées par l'absorption des puits de GES

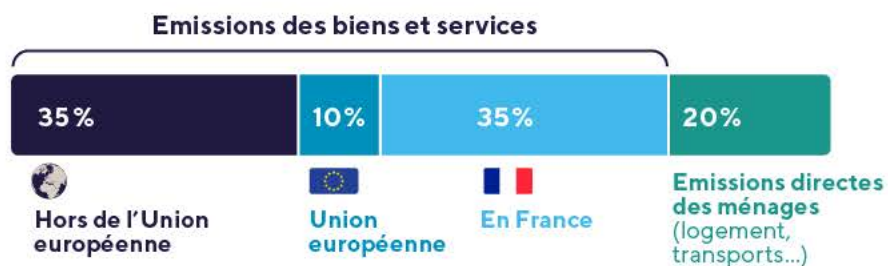
(en millions de tonnes équivalent CO₂)



* Les milieux naturels gérés par l'homme (forêt, prairies, sols agricoles, zones humides, etc) et certains procédés industriels (capture, stockage, réutilisation du carbone).

2 Réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français

Provenance des émissions de l'empreinte carbone de la France



Pour être aligné avec les engagements de l'Accord de Paris, **chaque Français devrait n'émettre que 2 tonnes de CO₂ par an.**

Mais la consommation de biens et services, dont une grande partie est produite à l'étranger, participe à la hausse des émissions « importées ».

Émissions carbone par habitant et par an
(en tonnes de CO₂)

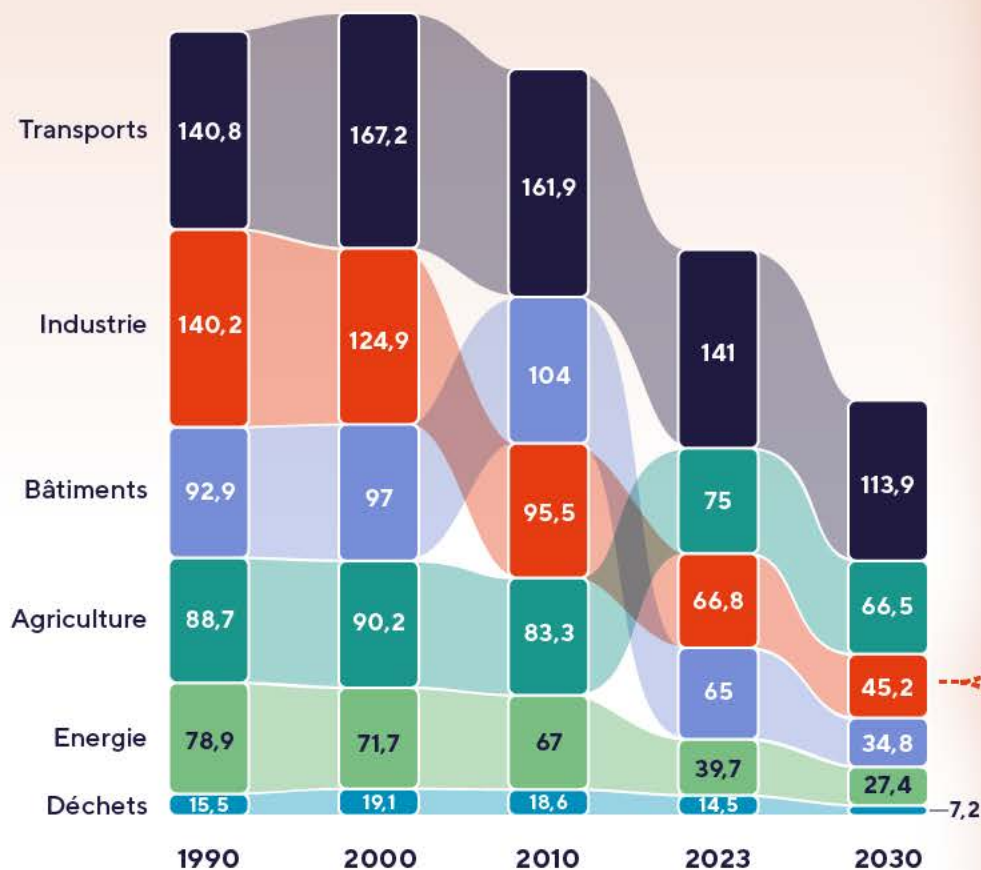


Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (2023), Haut conseil pour le climat (2020)

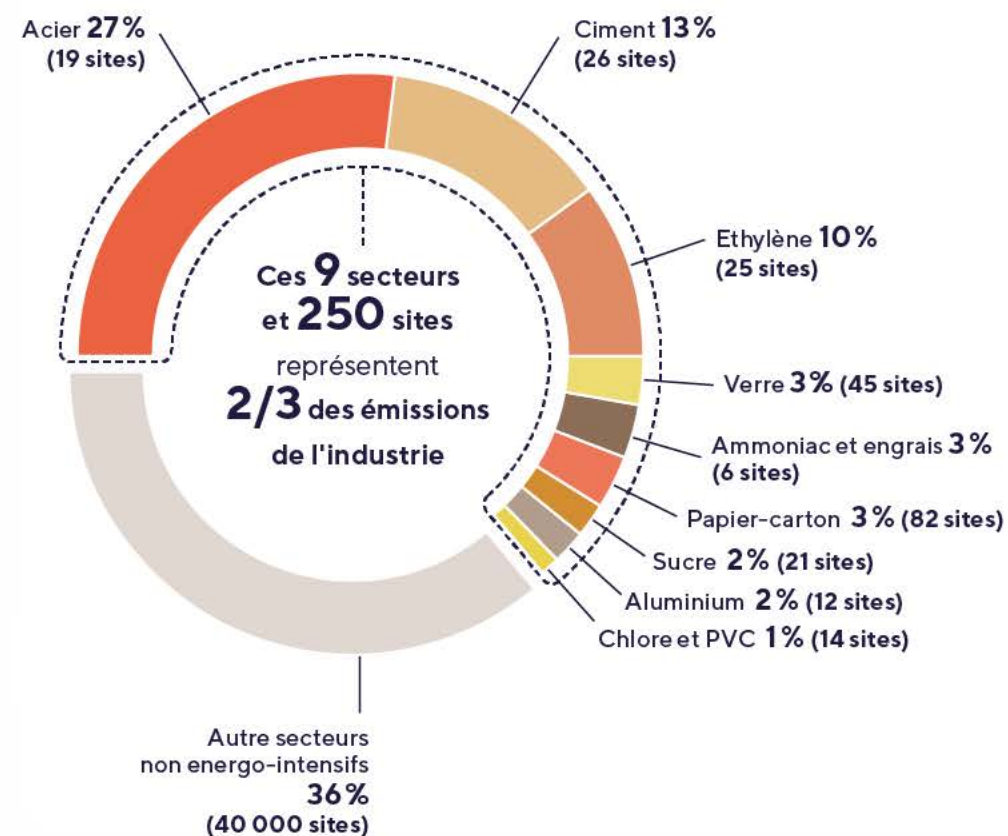
Réduction des émissions de gaz à effet de serre : le défi de l'industrie

Le secteur de l'industrie représente 18 % des émissions de gaz à effet de serre de la France. Pour ce secteur, **l'objectif de neutralité carbone représente un défi de taille, car les technologies et énergies fossiles ont structuré son histoire** depuis la première révolution industrielle.

Evolution des émissions par grands secteurs et projection
(en millions de tonnes équivalent CO₂ par an)



Répartition des émissions au sein de l'industrie
et nombre de sites concernés

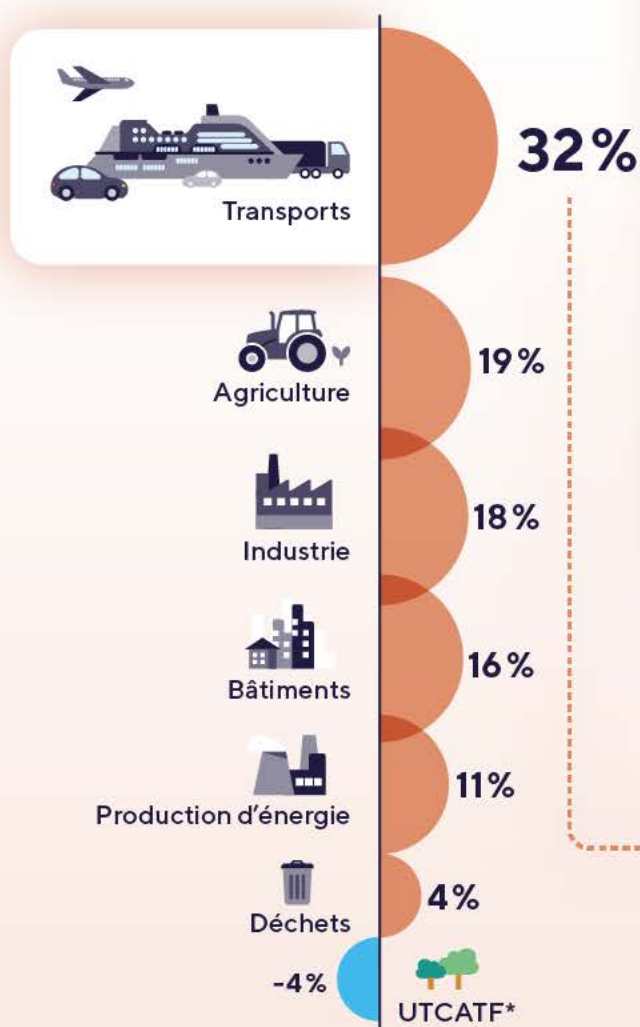


Sources : Citepa - Secten 2024, Ademe 2021

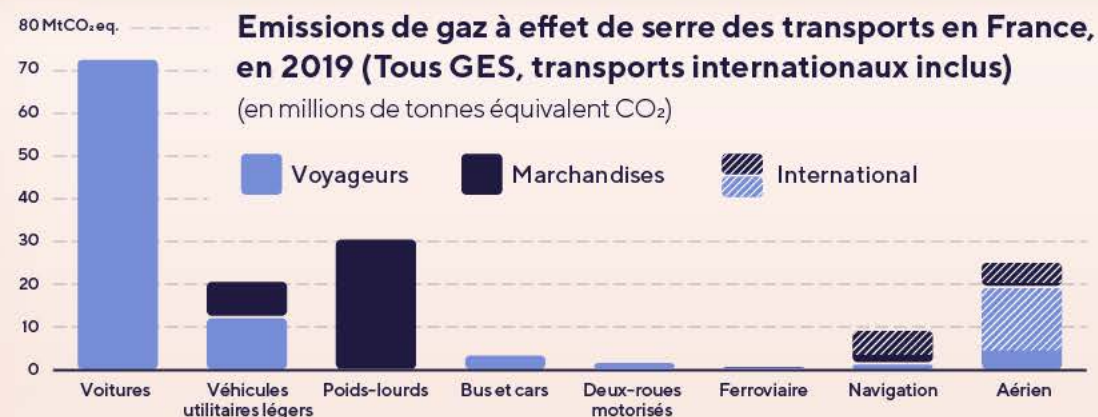
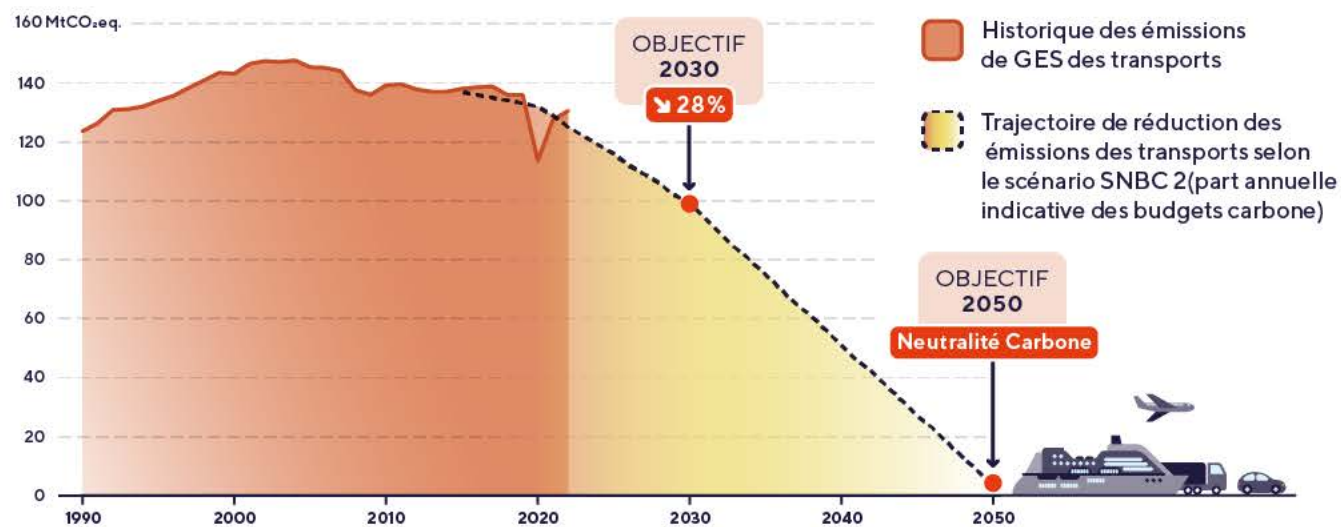
Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports

L'ambition politique est d'**atteindre la neutralité carbone en 2050** pour ce secteur qui aujourd'hui représente **un tiers de l'empreinte carbone de la France**.

Provenance des émissions de gaz à effet de serre en France (2022)



Projection des émissions de GES du secteur des transports jusqu'en 2050 en France métropolitaine et Outre-mer (en millions de tonnes équivalent CO₂)



* Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

Sources : Haut Conseil Pour le Climat d'après Citepa, Rapport Secten (2023) ; Citepa, Inventaire format Secten (2020), Ministère de la transition écologique (2021)

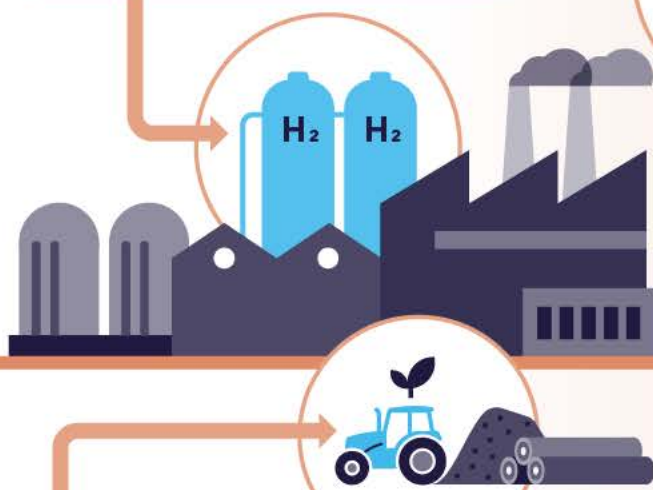
Qu'est-ce que la décarbonation de l'industrie ?

C'est l'ensemble des **actions mises en œuvre pour réduire ou éliminer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂)** et d'autres gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique.

4 TECHNOLOGIES DE RUPTURE IDENTIFIÉES POUR DÉCARBONER L'INDUSTRIE

1 L'hydrogène bas carbone :

Connu sous le nom d'**hydrogène "vert"**, ce gaz est obtenu à partir d'**eau et d'électricité**.



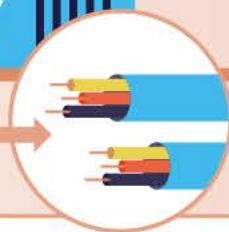
2 La biomasse :

C'est l'ensemble des **matières organiques susceptibles d'être converties en sources d'énergie** : les ressources forestières, agricoles et les déchets. Ce procédé permet de générer de la chaleur à haute température.



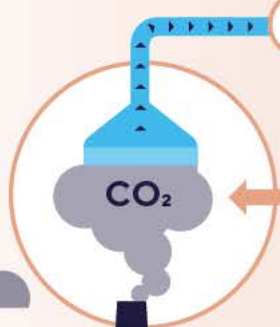
3 L'électrification des procédés :

C'est le **remplacement des moteurs et chaudières alimentés par des énergies fossiles par des systèmes électriques**. Il peut s'appuyer sur de l'électricité décarbonée, provenant des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique) ou du nucléaire.



4 La capture, le stockage et l'utilisation de carbone :

Ce procédé empêche que le carbone émis ne soit libéré dans l'atmosphère et ne contribue au réchauffement climatique. Il permet de **stocker les émissions de CO₂ et de les valoriser**.



LES OBJECTIFS

- Contribuer à l'atteinte d'objectifs **environnementaux** internationaux et nationaux : la **neutralité carbone à l'horizon 2050** et la **baisse de 55 % des gaz à effet de serre d'ici 2030**.
- Assurer l'**émergence d'une offre française compétitive** de solutions de décarbonation de l'industrie.
- Favoriser les synergies à l'échelle des territoires, permettant une **"réindustrialisation verte"**.
- Créer et renforcer l'offre de formation avec l'**arrivée de nouveaux emplois**.

Sources : Ademe, Citepa

Quelles sont les obligations des différents porteurs de projets dans le débat ?

OBLIGATIONS

+

Liste principale du débat public ¹

Les porteurs du projet **produisent un dossier d'information (DMO), financent le débat**, rendent compte des suites qu'ils donnent à leur projet et publient leur décision au plus tard 3 mois après la publication du compte-rendu du débat.

Entreprises/projets concernés :

ArcelorMittal et RTE
Installation d'un four à arc électrique

Engie et RTE
Hygreen

Geométhane
GeoH2

Grand Port
Maritime de Marseille
Fos 3XL

Marcegaglia
Mistral

NaTran
Réseau de transport d'hydrogène

Concertations préalables articulées / intégrées au débat public ²

Les porteurs du projet **produisent un dossier d'information (DMO), financent certaines modalités**, rendent compte des suites qu'ils donnent à leur projet et publient leur décision au plus tard 2 mois après la publication du bilan de la concertation.

Elengy, RTE, Vicat et SPSE
Rhône décarbonation

Air Liquide
Elyfos

Grand Port
Maritime de Marseille
Extension de distriport

Concertations continues articulées avec le débat public ³

Participation à certaines réunions, contribution à l'information du public, en lien avec les concertations continues. Des réunions sont mutualisées.

Par exemple...

Ligne électrique THT
Jonquières et Fos

Med'Hyterra
Neocarb

H2V Fos
Gravithy

Liaison routière
Fos-Salon
DEOS

...

-

Pas de procédure de concertation en cours lors du débat ⁴

Participation à certaines réunions, contribution à l'information du public, dont réponses aux questions.

Par exemple...

Provence Bleue

Barmar

Kem One
Decarbonation

Géogaz H2
Lavéra

Aménagement
du môle central

Stratobus

...

¹ Projets industriels et logistiques Art L121-8-1 (saisine obligatoire de la CNDP, inscrits dans la saisine de l'État).

² Projets industriels et logistiques Art L121-8 (champ du débat public) ou Art L121-17 (saisine volontaire de la CNDP pour une concertation avec garants).

³ Projets industriels et logistiques, d'urbanisme et d'équipement ayant fait l'objet d'une concertation préalable ou d'un débat public.

⁴ Autres Projets industriels et logistiques, d'urbanisme et d'équipement qui participeraient à la vocation

Une sélection de dates clés pour comprendre leur trajectoire socio-économique et environnementale.

THÉMATIQUES DES DATES CLÉS

- Industries
- Lois nationales et mesures internationales
- Grands projets et aménagements
- Documents de planification
- Acteurs publics
- Évènements sociaux et politiques

- 1690** — Création de la Poudrerie de Saint-Chamas
- 1789** — Révolution et fin de l'impôt sur le sel (Gabelle)
- 1791** — Création du procédé Leblanc
Procédé de création de soude artificielle par décomposition du sel marin via utilisation d'acide sulfurique et de charbon
- 1800** — Loi d'assèchement des marais pour l'agriculture
- 1804** — Installation à Rassuen de la première machine à vapeur du département
Il s'agit de pomper les eaux de l'étang de Lavalduc pour alimenter le salin de la Compagnie de Rassuen
- 1806** — Blocus continental
Napoléon 1^{er} interdit l'importation de soude végétale, rendant l'emploi du procédé Leblanc important
- 1809 > 1811** — Présence de 20 fabriques de soude sur l'étang de Berre et le golfe de Fos (côte bleue)
- 1812 > 1846** — Affaire opposant les villageois de Saint-Mitre à l'usine de la Compagnie des salines et produits chimiques de Plan d'Aren pendant 35 ans
- 1834** — Mise en service du canal d'Arles à Bouc
- 1847 > 1863** — Creusements successifs de l'étang de Caronte à -3m, puis -6m
- 1848** — Mise en service de la gare de triage de Miramas
- 1852** — Décret taxant le sel consommé par les fabriques de soude
- 1863** — Création du procédé Solvay
Procédé de création de soude artificielle à partir de sel, de craie et d'ammoniac, remplaçant le procédé Leblanc à la fin du XIX^e siècle
- 1866** — Le port de Bouc devient la commune de Port-de-Bouc
- 1871** — Mise en service du canal Saint-Louis
- 1879 > 1923** — Création d'usines d'engrais chimiques, d'infrastructures portuaires et de chantiers navals
Ateliers de Provence en 1899 à Port-de-Bouc ; Usines Saint-Gobain et Kuhlmann en 1916 à Port-de-Bouc ; Usine Verminck sur Caronte en 1923 ; Etablissements de Caronte en 1926 ...
- 1880 > 1930** — Création de chemins de fer, de Marignane à Port-Saint-Louis-du-Rhône
Marseille-Avignon en 1843 ; Marignane-Port (1879) ; Port-de-Bouc-Marseille en 1882 ; Arles-Port-Saint-Louis-du-Rhône en 1887 ; Miramas-Port-de-Bouc en 1889 ...
- 1904** — Le port Saint-Louis devient la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- 1906** — Création de la centrale de la Brillanne à Villeneuve
- 1910** — Premier vol au monde d'un hydravion par H. Fabre
Il est réalisé sur l'étang de Berre par Henri Fabre, de Châteauneuf-les-Martigues à Martigues
- 1916** — Création de la centrale de Largue à Villeneuve
- 1919** — Rattachement des installations de Port-de-Bouc, Caronte et de l'étang de Berre comme annexes du port
- 1922** — Mise en service d'Imerys Alumines à Fos-sur-Mer
- 1927** — Mise en service du tunnel du Rove
- 1928** — Plan directeur de la région marseillaise
Premier plan structurant, illustrant un lien entre Marseille et les territoires ouest de l'étang de Berre et du golfe de Fos
- 1932** — Mise en service de la Carrière Gontero à Châteauneuf-les-Martigues
- 1932 > 1934** — Création de raffineries autour de l'étang de Berre
Société Générale des Huiles de Pétrole sur Lavéra en 1932 ; Compagnie des produits chimiques et raffineries de Berre en 1932 ; Compagnie Française de Raffinage sur La Mède en 1934 ;
- 1937** — Création de la SNCASE à Marignane dédiée à l'hydravation
Société nationale des constructions aéronautiques du Sud-Est
- 1938** — Fin des travaux de chenalisation de l'étang de Caronte
- 1945** — Implantation de Naphtachimie sur Lavéra
- 1950 > 1970** — Plusieurs projets de pipelines sur le territoire et/ou rejoignant l'Europe
SPSE en 1962, Geosel en 1968/1969 ...
- 1957** — Interdiction de la pêche dans l'étang de Berre
- 1958** — Mise en service de Lafarge La Malle
- 1959 > 1980** — Fermetures d'industries sur l'étang de Berre et le chenal de Caronte
Usine de St-Gobain en 1959 ; Chantier naval de Provence en 1966 ; Base aéronavale de Berre en 1972 ; Poudrerie de St-Chamas en 1974 ; Usines Verminck et Kuhlmann dans les années 1980 ...
- 1960 > 1980** — Développement de la pétrochimie sur Lavéra et Berre
SPSE en 1962, Geosel en 1968/1969 ...
- 1963** — Effondrement du tunnel du Rove
- 1963** — Extension de l'aéroport de Marignane sur l'étang de Vaine
- 1965 > 1975** — Création de plusieurs usines sur Fos-sur-Mer
Terminal méthanier Fos Tonkin (1972), Ugine Aciers (1973), Solmer (1974), Kern One Fos (1970-75), Esso (1965), Mise en service du site de Solmer, actuel ArcelorMittal (1968), Carfos Sea Invest, GIE La Crau (1975)
- 1965 > 1980** — Création de plusieurs autoroutes
Déviation de la D10 vers Saint-Chamas en 1965 ; Liaison Rognac-Berre-l'Etang par la D20, D21 et D113 entre 1970 et 1980 ; Liaison Salon-Fos via la N568 et N569 ; Liaison Marseille-Fos via l'A55 entre 1972 et 1974
- 1966** — Mise en service de la centrale EDF de Saint-Chamas
- 1968** — La SNCASE devient la SNIAS
La SNIAS est la Société Nationale Industrielle Aérospatiale
- 1968** — Inauguration du port de Fos
- 1970** — Création du PNR Camargue
- 1971** — Élaboration de l'OREAM Marseille
Les OREAM sont les organismes régionaux d'étude et d'aménagement d'aire métropolitaine
- 1971** — Constitution des réserves d'hydrocarbure souterraine à Manosque
- 1971** — Création du S3PI
- 1972** — Création d'Airfobep
- 1973** — Mise en service de la Carrière Lefebvre
- 1974** — Fermeture de la Poudrerie de Saint-Chamas
- 1976** — Convention de Barcelone
- 1982** — Directive SEVESO
Directive européenne obligeant les pays européens à identifier les risques industriels sur son territoire
- 1986** — Installation de l'entreprise pétrochimique américaine ARCO
- 1991** — Création du CYPRES
- 1991** — Référendum sur l'acceptation de la centrale EDF de Saint-Chamas
Sur 12 communes et 106 684 inscrits, 45 960 électeurs ont voté (43,08 %). Les opposants l'emportent avec 42 057 oui (95 %).
- 1992** — La SNIAS devient Airbus Helicopter
- 1992** — Nouvelle extension de l'aéroport de Marignane
- 1994** — Grève des Dockers du port à Marseille
- 1997** — Mise en service de la centrale de broyage de Lafarge Fos
- 2000** — Développement du trafic conteneurs et logistiques sur la ZIP de Fos
- 2000** — Création du GIPREB
- 2001** — Création de la réserve naturelle de Coussoul de Crau
- 2001** — Acquisition de la Poudrerie de Saint-Chamas par le Conservatoire du Littoral
- 2003 > 2010** — Controverse de l'incinérateur de Fos
- 2004** — Mise en service de Linde Berre
- 2004** — Condamnation de la France par l'Europe pour l'état écologique de l'étang de Berre
La France est condamnée par la Cour européenne de justice, pour ne pas avoir adopté des mesures appropriées pour lutter contre la « pollution massive et prolongée de l'étang de Berre »
- 2004** — Débat public sur le projet Fos2XL
- 2006** — Mise en service d'Air Liquide Lavéra (Steam Méthane Reformer)
- 2006** — Mise en service de Vicat Cap Vrac à Fos-sur-Mer
- 2008** — Le port autonome devient le GPMM
- 2008** — Mise en service d'Engie CYCOFOS à Fos-sur-Mer
- 2009 > 2014** — Fermeture de plusieurs sites industrielles
Cabot France à Berre-l'Etang en 2009 ; Azur Chimie à Port-de-Bouc en 2010 ; Raffinerie de Lyondellbasell à Berre-l'Etang en 2014 ...
- 2010** — Mise en service du terminal méthanier Fos-Cavaou
- 2010** — Mise en service du Centre de Traitement Multifilières d'Everé à Fos-sur-Mer
- 2010** — Mise en service de la Centrale à Cycle Combiné Gaz d'Engie Combigofo à Fos-sur-Mer
- 2011** — Mise en service d'Air Liquide Audience à Fos-sur-Mer
- 2012** — Mise en service du terminal SEAYARD
- 2014** — Création de l'association PIICTO
- 2014** — Création de la plateforme Entreprise Jean Lefebvre Méditerranée / Calcaires Régionaux
- 2016** — Création de la métropole Aix-Marseille Provence
- 2017 > 2019** — Reconversion de Total La Mède en bioraffinerie
- 2018** — Dernière crise écologique de l'étang de Berre
Forte mortalité de poissons, de palourdes et des herbiers de zostères fortement dégradés.
- 2020** — Publication du rapport d'information sur la réhabilitation de l'étang de Berre
- 2020** — Mise en service du site de Jupiter 1000
Démonstrateur industriel de transformation de l'énergie électrique en gaz.
- 2022** — Élaboration de l'OAZIP 2040 par le GPMM
L'OAZIP désigne les Orientations d'Aménagement de la ZIP de Fos.
- 2022 > 2025** — Réalisation de plusieurs concertations préalables encadrées par la CNDP sur des projets industriels
- 2023** — Loi «industrie verte»
- 2023** — Lancement du programme SYRIUS, programme lauréat ZIBaC 2023 porté par PIICTO
- 2023** — Lancement du Lab territorial
- 2024** — Réalisation et mise en service de projets de décarbonation
Four Poche ArcelorMittal en 2024 ; Changement de turbine CCCGT Combigofo en 2024 ; Modernisation de la salle d'électrolyse Kern One Fos en 2025
- 2024** — Mise en service du site KnauF
- 2025** — Lancement du débat public «Fos-Berre-Provence»